



Revente de parts sociales à personne morale ?

Par **Benoit Bazin de Jessey**, le **05/06/2018 à 09:26**

Bonjour à tous,

Afin de comprendre ma situation, je fais un très rapide récapitulatif :

- Je détiens 100 % d'une société EURL en tant que personne physique
- Je détiens 46 % d'une SAS via ma EURL
- Ma rémunération est faite de la manière suivante :
 - 1) Honoraires versés de ma SAS à ma EURL
 - 2) Versement d'une rémunération gérance de ma EURL à ma personne physique (donc au TNS, soit 45% de taxes entre urssaf cipav rsi ...).

Les parts de ma SAS sont détenues par ma EURL depuis 12/2017 (auparavant je les détenais en personne physique et je les ai cédés à ma EURL pour des questions de résultat, d'IR etc...)

MAIS voilà. Je vends mes parts. Je vends donc mes 46 % de la SAS détenus par ma EURL.

Donc QUID de l'imposition ?

Pour avoir un ordre d'idée, je devrai toucher environ 300.000 €. Les 300.000 € iront donc (à priori ?) sur ma EURL.

Je souhaite donc les prendre en perso ou trouver le moyen fiscal le plus avantageux pour éviter de me faire découper par les impôts (que ce soit l'IR, l'impôt sur la plus value ou autre).

En tête j'avais la flat tax (applicable dans ce cas ?) et tout simplement me servir les 300.000 et lâcher 30 % à l'état (ce qui inclurait si je ne me trompe pas mon IR sur ces 300.000 €).

Mes idées avec ces 300K :

- 100.000 dans un appart hors Paris (donc SCI ou autre ?)
- 50.000 dans une nouvelle activité commerciale (ou plus si cela est avantageux)
- 50.000 en épargne
- 100.000 en argent perso

Je vous remercie infiniment pour votre aide et vous souhaite une bonne journée !